



Sofanco me fait paye 30,9 de frais

Par **manarh204**, le **21/01/2011** à **21:41**

Bonjour,

j ai un crédit chez sofinco de puis 6 mois ,je regle toujours pare prelevement automatique, mais ce mois ci la banque a rejeté le prelevement le 30/12/2010 moi j ai été pas au courant.

alors aujourd hui le 21/01/2011 j ai reçu une lettre de sofanco .

(m vous avez souscrit un contrat sur lequel nous constatons un retard de paiement .

afin que votre contrat reprenne son cour normals,voudrez bien nous regller 417,16 euro par retour.)

normalement le prélèvement de tout le mois et de 386,26euro.

y avait 30,9 euro de frais,j ai appele service client rien avoir ils veule que je paye la totalité

Est-ce qu'ils ont le droit de me faire paye le 30,9 euro sans me prevenir

merci

Par **amajuris**, le **22/01/2011** à **09:35**

bjr,

il faut relire votre contrat de prêt pour voir ce qu'il prévoit dans ce cas.

pourquoi votre banque a-t-elle rejeté le prélèvement ?

est-ce pour un problème de provision insuffisante ?

dans ce cas il vous appartient de vérifier que le solde de votre compte est suffisant.

il est évident que ce rejet de prélèvement provoque des frais de gestion supplémentaires à votre créancier dont vous êtes responsable dans le cas ou la provision était insuffisante.

cdt